
DESTINATAIRES :	Toutes les équipes de soins, les gestionnaires et les médecins des milieux hospitaliers du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEUR :	Maud Carrier, chef de la coordination des activités cliniques, DSIEU
DATE :	Le 29 juillet 2020
OBJET :	Diffusion – Révision Aide-mémoire clinique « Gestion d'un code bleu en zone froide en centre hospitalier »

Le MSSS a publié le 22 juin dernier une mise à jour du guide de procédure technique, soins intensifs et urgence. Ce guide fait office de référence concernant la conduite à tenir et les protocoles à appliquer lors de réanimation dans le contexte de la pandémie à la COVID-19. Le comité de travail sur le code bleu s'est donc rencontré afin de réviser l'aide-mémoire clinique en vigueur.

Cette dernière publication MSSS, confirmée par l'INESSS, nous a permis d'apporter les modifications suivantes concernant la protection des soignants et la séquence d'intervention lors d'un arrêt cardiaque en **zone froide** (AMC-DSIEU-6053) :

- La défibrillation cardiaque n'est pas une intervention médicale générant des aérosols.
- Le massage cardiaque est considéré comme une intervention médicale à faible risque de générer des aérosols (INESSS, 15 mai 2020).
- Une protection gouttelettes contact est suffisante pour débiter le massage cardiaque : l'intervenant qui débute le massage cardiaque doit porter un masque de procédure, le masque N95 n'est plus indiqué dans cette situation.
- La défibrillation et le massage cardiaque peuvent alors être initiés sans que l'utilisateur soit dans un local fermé.
- Un ventimask 100 % **ou** un masque de procédure doit être placé sur le visage de l'utilisateur avant de débiter le massage cardiaque.

Merci de bien vouloir assurer la diffusion auprès de vos équipes respectives.

MC